



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Quimper, le 21 janvier 2016

Direction des libertés publiques
Bureau des élections et des libertés
publiques

Affaire suivie par : France BLATRIX
Tél : 02 98 76 28 86
Courriel : france.blatrix@finistere.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, j'ai l'honneur d'accuser réception de la déclaration préalable d'appel à la générosité publique pour l'année 2016 réalisé par l'association SECOUTOURISME dont le siège social est à Trégunc, que vous m'avez transmise le 20 janvier 2016.

Pour votre information, je vous précise que, conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, les organismes faisant appel à la générosité publique sont tenus d'établir un compte d'emploi des ressources collectées auprès du public, qui indique notamment l'affectation des dons par type de dépenses. Ce compte d'emploi des ressources doit être déposé au siège social de l'organisme, où il peut être consulté par tout adhérent ou donateur. Un arrêté du 30 juillet 1993 a fixé les modalités de présentation de ce compte d'emploi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
Le chef de bureau,


Laurent CALBOURDIN

Monsieur Franck PICAUT
Président de l'association SECOUTOURISME
Lieu-dit Kerpaul
29910 TREGUNC